



COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 18 JANVIER 2012

N° LOING LUNAIN-09-2012

FEDERATION DE PECHE DE SEINE ET MARNE

LIEU : MAIRIE DE LORREZ LE BOCAGE PREAUX

REDIGE LE : 9 FEVRIER 2012

REDIGE PAR : Mesdemoiselles PINON Marie Pierre et HOUËIX Claire

PERSONNES PRESENTES :

- Monsieur Sylvain MARY, Secrétaire Général - Sous préfecture de Fontainebleau
- Monsieur Léopold SARTEAU, Président de la Fédération de pêche de Seine et Marne
- Mademoiselle Marie Pierre PINON, Fédération de pêche de Seine et Marne
- Mademoiselle Adeline DESHAYES, Fédération de pêche de Seine et Marne
- Mademoiselle Claire HOUËIX, Fédération de pêche de Seine et Marne
- Monsieur Jean ALLARDI, Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
- Monsieur Olivier PATRIMONIO, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de France
- Monsieur Loïc AGNES, Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île de France
- Mademoiselle Nathalie DURIEUX, Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne– SEPR – PFCPMN
- Madame Claire LAUGA, Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne, Service agriculture
- Monsieur Roland RODDE, Direction Départementale des Territoires de Seine et Marne – SEPR – PFCPMN
- Monsieur Jimmy MARIATTE, ONEMA SD 77
- Monsieur Marc NICOT, VNF Canal du Loing
- Mademoiselle Chloé DORDONNAT, Conseil Général de Seine et Marne
- Madame Emilie MOULINIER, Conseil Général de Seine et Marne
- Monsieur Maurice PIROU, Conseil Général de Seine et Marne– DEE – EDATER
- Monsieur SOTTEAU Christophe, Chambre d'Agriculture de Seine et Marne
- Mademoiselle Marguerite Marie LARROQUE, Eau de Paris
- Monsieur Hervé GUELOU, Eau de Paris
- Monsieur Gilles NAUDET, ANVL, Pro NATURA Île de France
- Monsieur Marc LAPORTE, CRPF
- Monsieur Gérard BALLAND, Maire de Nonville
- Monsieur Gilles BERNARDINI, Mairie de Nonville
- Monsieur Roger BOUCHAIB, Adjoint au maire de Château Landon
- Monsieur Yvon DELISLE, Mairie de Saint Mammès
- Madame Marie Claire PERINI, Mairie de La Genevraye
- Monsieur Denis COTTRY, Mairie de Villemer
- Madame Claude HURTAULT, Maire de Lorrez le Boccage Préaux
- Monsieur Lionel BOUILLETTE, Mairie de Bourron Marlotte
- Madame Laurence CHADENET, Mairie de Moncourt Fromonville
- Monsieur Claude MORISSEAU, Mairie de Montigny sur Loing
- Monsieur Jean Claude BOIXIERE, Mairie de Grez sur Loing, Président syndicat de rivière du Loing
- Monsieur Daniel GUIDOUX, Vice président SIAGL, Mairie de Moret sur Loing
- Monsieur Alain COQUELET, Syndicat du Haut Lunain

Fédération de pêche de Seine et Marne
Opérateur du site Natura 2000
13 rue des Fossés
77000 MELUN
☎ 01 64 39 03 08 / 06 80 06 79 14
☎ 01 64 10 34 85
✉ fed.peche77@wanadoo.fr



- Monsieur Michel VARLET, Vice président CCGVL
- Monsieur Gilles REVERCHON, Fami parc

PERSONNES EXCUSEES

- Monsieur Philippe RONSSIN, Sous préfet de Fontainebleau

PERSONNES ABSENTES

- Représentant du Conseil Régional d'Île de France
- Monsieur Christophe PARISOT, Seine et Marne environnement
- Mademoiselle Marion LAPRUN, Chargée de mission Association des Naturalistes de la Vallée du Loing
- Mademoiselle Elodie SEGUIN, SNPN
- Mairie d'Épisy
- Mairie de Bagneaux sur Loing
- Mairie de Darvault
- Mairie d'Ecuelles
- Mairie de La Madeleine sur Loing
- Mairie de Nanteau sur Lunain
- Mairie de Nemours
- Mairie de Paley
- Mairie de Saint Pierre les Nemours
- Mairie de Souppes sur Loing
- Mairie de Treuzy Levelay
- Mairie de Veneux les Sablons
- Communauté de communes de Moret Seine et Loing
- Syndicat Intercommunal d'études et de programmation de Nemours
- Syndicat mixte d'études et de programmation de Seine-Loing
- Syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs
- Syndicat départemental de la propriété agricole et rurale
- Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
- Fédération départementale de chasseurs de Seine et Marne
- Comité départemental de la randonnée
- Comité départemental de canoë kayak de Seine et Marne
- Association seine et marnaise pour la sauvegarde de la nature
- Association Île de France Environnement
- Agence de l'Eau Seine Normandie

Monsieur le Secrétaire général a introduit la réunion de validation du DOCOB et a laissé la parole à Monsieur SARTEAU qui a précisé le cadre d'intervention de la Fédération départementale de la Pêche et a souligné l'important travail réalisé sur deux ans par Mesdemoiselles PINON et DESHAYES.

OBJECTIFS DE LA REUNION

- Présentation du document d'objectifs ;
- Validation du DOCOB avant la demande d'approbation par le préfet.



1. RESUME DE LA PRESENTATION

La présentation est jointe au document.

2. RESUME DES ECHANGES

PISCICULTURES

Madame PERINI - Le document ne contient pas d'informations sur l'impact des piscicultures.

Mademoiselle PINON - La rédaction du paragraphe n'est pas finie, nous attendons les données. La pisciculture de Grattereau ne semble pas poser de problèmes, elle respecte les autorisations. En revanche celle de Nanteau sur Lunain en pose. Entre juillet 2010 et septembre 2010, l'ensemble des herbiers aquatiques situés en aval ont été détruits suite à une vidange de l'installation ayant relarguée un nombre important de matières en suspension.

OUVRAGES

Monsieur BOIXIERE - Une étude est menée actuellement sur 3 ouvrages sur le Loing (Moret sur Loing, Bagneaux sur Loing et Souppes sur Loing) en vue de restaurer les continuités écologiques (piscicole et sédimentaire). Il n'est pas possible d'effacer tous les ouvrages, sinon le Loing passerait, en certains endroits, de 60 mètres à 4 mètres de large. Par ailleurs, la suppression de certains ouvrages risque de déstabiliser les piles de pont construites sur des pieux d'Acacias. L'étude sur ces 3 ouvrages devrait se finir en 2012.

Monsieur LAPORTE – Sur le Loing, il n'y a pas encore si longtemps, les ouvrages étaient restaurés et maintenant il faut les effacer, ce n'est pas cohérent. Avant les ouvrages permettaient le passage de l'eau en sous vanne, les impacts étaient moindres. La mise en place de clapets pose problème.

Monsieur SARTEAU – Effectivement, des erreurs ont été commises. Il faut rappeler que lorsque les ouvrages avaient une fonction économique, les vannes étaient ouvertes régulièrement et les sédiments ne s'accumulaient pas en amont des ouvrages.

Mademoiselle PINON - Il est rappelé que l'étude du syndicat de M. BOIXIERE est indiquée dans le DOCOB et que les résultats devront également être pris en compte dans le cadre de l'animation Natura 2000.

ESPECES INVASIVES

Monsieur BOIXIERE - Parmi les espèces invasives, il faudrait ajouter le rat musqué et le Grand Cormoran. En effet, après les alevinages, cet oiseau vient manger le poisson. Il n'est pas écrit que les espèces invasives animales avaient un impact.

Mademoiselle PINON – Les espèces animales et végétales identifiées sur le site et figurant dans le document d'objectifs étaient présentes en plusieurs endroits du site (faible surface, faible population). Actuellement, ces espèces n'ont pas d'impact sur les habitats, ni sur les habitats d'espèces. Il est important de suivre leur évolution, afin d'anticiper d'éventuels impacts. La maîtrise du développement ou l'éradication de ces espèces est coûteuse passé un certain développement.

Mademoiselle DURIEUX – Ce sujet avait déjà été abordé lors d'un des premiers comités de pilotage. Le Grand cormoran est une espèce protégée faisant l'objet d'un plan de régulation préfectoral sur certains secteurs d'eaux libres, plan de régulation encadré par des textes réglementaires ministériels. Il existe aujourd'hui une dérogation qui permet le tir de 110 oiseaux par an par des personnes autorisées et sur certains secteurs.

Monsieur SARTEAU – Le repoissonnement n'est pas toujours souhaitable, mieux vaut tenter de restaurer le fonctionnement biologique de nos rivières.

CONTINUITES ECOLOGIQUES

Monsieur ALLARDI – Les rivières constituent un continuum. La qualité de l'eau de la Seine s'est améliorée ces dernières années suite aux travaux d'assainissement. Les poissons sont revenus dans la Seine à Paris, sans que l'on réalise d'alevinages. Une rivière ne connaît pas de limites administratives, maintenir la continuité sur le Lunain est tout aussi important que de l'assurer sur le Loing. La Seine à Paris, s'il n'y avait pas d'ouvrages, pourrait être traversée à pied. Il en va de même pour le Loing. La restauration de la continuité doit être envisagée au cas par cas. Ce travail s'inscrit à une échelle géographique plus large.



STATIONS D'ÉPURATION

Monsieur GUIDOUX – La station d'épuration de Moret, Saint Mammès, Veneux est neuve, elle fonctionne très bien. Elle a fait l'objet d'une certification ISO 14001. Il rappelle qu'il est important de travailler à l'échelle du bassin versant. En effet, à quoi cela sert-il de travailler sur Natura 2000 lorsque la qualité de l'eau du site dépend de ce qui est mené en amont.

Monsieur ALLARDI – Les dépôts de boues des stations d'épuration sont très préjudiciables pour les milieux aquatiques et les peuplements piscicoles. Ces matières organiques vont se déposer sur le fond de la rivière, colmater le substrat et provoquer des anoxies.

Melle DURIEUX indique que l'ensemble des thèmes précédemment cités bien qu'indiqués dans le DOCOB sont davantage traités dans d'autres démarches plus globales (Loi sur l'eau notamment) cohérentes avec les objectifs Natura 2000.

MESURES AGRI ENVIRONNEMENTALES TERRITORIALISEES

Monsieur SOTTEAU – La Chambre d'agriculture ne souhaite pas voir maintenir la mesure Phyto 3, cette mesure est déjà ouverte au niveau régional et donc déjà contractualisable par les agriculteurs. En revanche, il est possible de la remplacer par la mesure combinant une réduction des produits phytosanitaires de – 30% et – 35% (Phyto_14, Phyto_15) en complément de la mesure de réduction de – 40% et – 50 % proposée dans le DOCOB et conservée en l'état. Les mesures de réduction forte proposées dans le DOCOB ne sont pas facilement contractualisables et ne permettront pas d'améliorer significativement la qualité de l'eau selon la chambre d'agriculture dû au faible engagement dans la mesure. Il vaut mieux des surfaces engagées dans des mesures de réduction moindre plutôt qu'aucune surface engagée dans une mesure de réduction forte.

Mademoiselle PINON – Les mesures de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires ont été proposées afin de réduire les impacts sur les habitats et habitats d'espèces. Ces produits ont un impact fort sur la faune et la flore. Par ailleurs, lors du comité technique restreint du mois de novembre, l'ensemble des membres avait convenu de mettre les mesures phyto (PHYTO_3 et réduction phyto de 50%) qui sont dans le document d'objectifs. Ce changement de position 3 jours avant ce comité de pilotage est incompréhensible. Par ailleurs, ces mesures de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires sont déjà mises en œuvre sur le bassin de la Voulzie (39 % des agriculteurs ont contractualisé cette mesure).

Monsieur SOTTEAU – La Chambre d'agriculture s'abstiendra de valider le DOCOB si les propositions de la chambre d'agriculture rappelées en séance ne sont pas reprises dans le DOCOB. Le fait de permuter deux MAET (phyto 3 avec phyto 14 - phyto 15) ne peut que renforcer l'effet positif sur le terrain, car avec la proposition de la Chambre d'Agriculture, trois mesures seront disponibles tandis qu'avec le DOCOB actuel, seulement deux mesures sont contractualisables. Les chiffres avancés sur le bassin de la Voulzie ne reflètent pas la réalité mais sont plutôt issus d'un jeu de calcul des indicateurs (ex : nombre d'engagements v/s nombre d'exploitations engagées, ...). Ne seront également pas développés en séance les difficultés de l'engagement et les contraintes qui s'étendent à l'ensemble de l'exploitation même pour l'engagement d'une seule parcelle en bordure du cours d'eau.

Madame LAROQUE – Les captages grenelles font l'objet de mise en place d'aires d'alimentation de captages ou de bassins d'alimentation de captages. Au sein de ces périmètres, des mesures de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires seront mises en œuvre.

M. PATRIMONIO – La DRIEE a soutenu l'élaboration de ce document d'objectifs, et rappelle que Natura 2000 identifie les territoires d'exception et que sur ces sites on ne peut se contenter de mesures agri environnementales moins exigeantes.

Mademoiselle DURIEUX – La remarque formulée par la Chambre d'Agriculture à l'ensemble des membres du COPIL il y a 3 jours concernant les mesures phyto a fait l'objet de nombreuses discussions au sein de la DDT et avec les partenaires en vue du présent COPIL. Melle DURIEUX souligne l'important travail réalisé collégialement avec une importante concertation à laquelle avait participé la chambre d'agriculture sur les mesures dont les MAET qui s'était déroulée à l'automne 2011. Elle indique qu'aujourd'hui, l'objectif de la DDT est que le DOCOB contenant de nombreux outils favorables à la bonne gestion des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire (diagnostic, pression, mesures de gestion notamment) puisse être validé et approuvé pour permettre sa mise en œuvre en 2012. Elle indique que les mesures du DRAGON ne sont pas reportables en l'état sur le site Natura2000 du Loing et Lunain, les sites présentant des différences d'échelle, d'enjeux environnementaux et d'enjeu eau potable. Pour tout de même prendre en compte la proposition de la chambre d'agriculture et la nécessaire cohérence d'échelle sur ce secteur, la DDT propose de soumettre ce jour à la validation du COPIL un DOCOB qui comprendrait la modification suivante : « Le DOCOB comprendra des MAET de réduction des phytosanitaires, contractualisables sur l'ensemble du site Natura 2000 qui seront celles définies dans le cadre du programme d'actions des aires d'alimentation de captages (recoupant en partie le périmètre du site Natura 2000) ». Aussi, les MAET n'étant pas définies à ce jour réintégreront les MAET Natura2000 une fois leur définition dans le cadre de ces plans d'actions. La prochaine



CRAE verra donc passer l'ensemble des autres MAEt contenues dans le DOCOB, à l'exception de celles relatives aux mesures PHYTO (car non définies à ce jour).

Monsieur SOTTEAU – La Chambre d'agriculture précise qu'il vaut tout de même mieux proposer des mesures de réduction d'intrants aujourd'hui pour des contractualisations dès mai 2012, plutôt que d'attendre des mesures de réduction dans le cadre des aires ou des bassins d'alimentation de captage, non encore connues à ce jour, qui ne seront pas contractualisables avant 2013.

Monsieur LAPORTE – Les mesures Agri_8 et 9 obligent les propriétaires à faire deux passages pour l'entretien. Il signale qu'en général, la taille et l'entretien sont faits en même temps et qu'il ne comprend que le DOCOB impose des techniques non réalistes.

Mademoiselle PINON – Les MAEt fixent des contraintes techniques (outils utilisés, périodes d'interventions) définies selon les exigences écologiques des habitats ou espèces, et qui engendrent un surcoût à l'exploitant. C'est pour cela que les MAEt donnent droit à une rémunération pour les contraintes engendrées. Ces contrats sont signés sur la base du volontariat. Rien n'est imposé. Pour les mesures Agri 8 et 9, la taille et l'entretien peuvent être faits en une seule fois (travaux entre le 15 et le 30 septembre).

SIGNATURE DE CONTRATS

Monsieur NAUDET – Il souhaite savoir à partir de quand il sera possible de signer des contrats Natura 2000. L'association PRO Natura Île de France est propriétaire de parcelles et souhaite mettre en œuvre dès à présent les contrats proposés dans ce document.

Mademoiselle DURIEUX et Monsieur PATRIMONIO – Ces mesures seront contractualisables après approbation du document d'objectifs et une fois que la structure animatrice du DOCOB aura été désignée. La DRIEE précise qu'après l'approbation du document d'objectifs par le Préfet, celui-ci convoque les représentants des collectivités et de leurs groupements pour qu'ils désignent parmi eux la collectivité chargée d'assurer la mise en œuvre du document d'objectifs, sous l'égide du comité de pilotage et de son président.

PEUPLERAIES

Monsieur LAPORTE – Il indique que dans le DOCOB il souhaiterait voir quelques modifications de fond et de forme. A titre d'exemple, il cite qu'il est écrit que la plupart des peupleraies sont abandonnées ; or ce n'est pas le cas, seules certaines sont abandonnées.

Mademoiselle DESHAYES – Elle rappelle que ces informations et propos ont été transmis par Monsieur Laporte lui-même, néanmoins il est possible de procéder aux modifications demandées en séance. Elle invite Monsieur LAPORTE à formuler ces remarques par écrit et à les transmettre par email à la Fédération de pêche au plus vite.

LOCALISATION DE LA RIVIERE

Monsieur BALLAND – Il indique qu'il n'est pas d'accord avec les cartes du DOCOB et que la rivière n'est pas à sa place. Il n'est également pas d'accord sur les présences et situations des zones humides et marécages et déplore que la commune n'ait pas été associée.

Mademoiselle PINON – Elle rappelle que la commune a été rencontrée et que lors des précédents COPIL, il était systématiquement demandé aux communes de remonter les informations qu'elles détenaient à la fédération de pêche. Elle lui demande de donner des exemples précis. Monsieur BALLAND n'est pas en mesure de le faire et Mademoiselle PINON constate que cela est bien dommage, cela aurait permis de lever les doutes et les interrogations de Monsieur le Maire. La cartographie de la rivière ainsi que la rédaction des cartes s'est faite sur le terrain et à partir des cartes IGN, cadastrales et de photos aériennes récentes. La rivière est bien à sa place. Concernant l'identification des zones humides, le travail a été mené en respectant les guides et méthodologies définis au niveau national. Il est pris rendez-vous avec MONSIEUR BALLAND le 26 janvier 2012.

3. RELEVÉ DE DECISION

Il est indiqué que les remarques de forme peuvent être remontées à la Fédération de pêche sous 15 jours pour être prises en compte.



Monsieur le Secrétaire général demande aux membres du COPIL présents de se prononcer sur la validation du DOCOB selon les modifications proposées en séance sur les MAEt PHYTO.

- Avis défavorable de la commune de NONVILLE malgré le fait que les remarques en séance relevaient davantage de la forme. Il a été redemandé 3 fois M. le Maire de confirmer l'avis défavorable que M. BALLAND a maintenu de manière définitive.
- Abstention de Voie Navigable de France (VNF) (ne voulant pas être juge et parti car il sera susceptible de signer des contrats Natura 2000). Il lui est précisé qu'en tant que membre du COPIL, VNF peut émettre un avis.
- Abstention de la chambre d'agriculture sur la validation du DOCOB.
- PRONATURA est favorable et remercie du travail réalisé.
- Les autres membres présents, n'ayant émis aucune remarque, valident le DOCOB.